

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.110

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 15 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 octobre 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 octobre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-José DAUZIDOU représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈVRE, M. Didier BESSON

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : INCORPORATION DES RÉSULTATS 2017 DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT, DU BUDGET ANNEXE « CAMPING MUNICIPAL DE ROYAN », AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 7 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par une délibération N°18.016 du 2 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé de mettre un terme à l'exploitation du «Camping Municipal de ROYAN ».

Le 18 Juin 2018, le conseil municipal a approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017 de Madame la Trésorière Principale, ainsi que le Compte Administratif.

La délibération d'affectation des résultats 2017 du budget annexe « Camping Municipal de ROYAN » fait ressortir :

- Un déficit de fonctionnement (002) : 87 838,49 €
- Un excédent d'investissement (001) : 13 903,96 €

Il convient donc d'incorporer ces résultats au budget principal de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération d'affectation des résultats 2017 du budget annexe «Camping Municipal de ROYAN » en date du 18 Juin 2018,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'incorporer les résultats 2017 de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Camping Municipal de ROYAN », au budget principal de la Commune :

- Un déficit de fonctionnement (002) : 87 838,49 €
- Un excédent d'investissement (001) : 13 903,96 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 octobre 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Accusé de réception en préfecture
017-211703001-20180620-DCM18-074-DE
Date de réception : 20/06/2018
Date de réception préfecture : 20/06/2018

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL
- DU COMITÉ
- DU CONSEIL

SÉANCE DU 18/6/2018

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARENCO (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 18/6/2018 ce jour

Considérant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Stratuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de _____ €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 21.166,65
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	- 66.671,84
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 13.903,96
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	-
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	-

(1) Un déficit de fonctionnement de _____
Rapporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.



Pour le Maire, 67.838,49 €
Et par délégation,
Le Premier Adjoint, _____

Fait à Royan le 18/6/2018

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil

Jean-Paul CLECH

à Royan le 18/6/2018

Nombre de membres en exercice 33
Nombre de membres présents 27
Nombre de suffrages exprimés 31

Certifié exécutoire par :
 Le Maire Le Président
compte tenu de la réception
en _____ Préfecture, le _____
et de la publication, le _____
à Royan le 18/6/2018
Le Maire, _____ Le Président, _____

Votes : Contre 0 Pour 24
Abstentions 7
Date de convocation : 11/06/2018

